

# Comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement



Compte-rendu du 12 octobre 2021

## SOMMAIRE

<b>1. Présents à distance .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Ordre du jour.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Accueil et actualités .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Sujets mis à la concertation avec les comités.....</b>	<b>6</b>
4.1. La bascule du .fr sur le nouveau SRS .....	6
4.1.1. Présentation par l’Afnic .....	6
4.1.2. Restitution des comités.....	9
4.1.2.a/ Bureaux d’enregistrement.....	9
4.1.2.b/ Utilisateurs.....	9
4.2. Problématique des français à l'étranger et évolution possible de la Charte de nommage .....	11
4.2.1. Présentation par l’Afnic .....	11
4.2.2. Restitution des comités.....	13
4.2.2.a/ Bureaux d’enregistrement.....	13
4.2.2.b/ Utilisateurs.....	13
4.3. Divers hors ordre du jour :.....	14
<b>5. Sujets d’information et d’échanges .....</b>	<b>15</b>
5.1. ID4ME .....	15
5.2. Les tendances du marché des noms de domaine.....	21

# 1. Présents à distance

## Utilisateurs

9 personnes représentant 11 membres du collège

- **BACHOLLET Sébastien** représentant **ISOC France**
- **BACHOLLET-Joly Anne-Marie** représentant **l'Association e-seniors**
- **BEAUVILLAIN Caroline** représentant **l'INPI**
- **BOUTIGNON Antoine**
- **BOUZIDI Yannis** représentant **BOUYGUES SA**
- **FITZJEAN O COBHTHAIGH Alexis**
- **LOUIS Benjamin**
- **PORTENEUVE Elisabeth**
- **TAYER David-Irving**

## Bureaux d'enregistrement

10 personnes représentant 10 membres du collège

- **CANER Emma** représentant **OVHCloud**
- **DULAC Bernard** représentant **DATAXY**
- **FRANCK Philippe** représentant **DOMAINIUM**
- **FRANQUINET Arnaud** représentant **GANDI**
- **GUILLEMAUT Frédéric** représentant **SAFEBRANDS**
- **JEAN-GILLES Sophie** représentant **OBS**
- **JUNG Scott** représentant **NORDNET**
- **KORN Jennifer** représentant **ORDIPAT**
- **POUSSARD Jean-François** représentant **SOLIDNAMES**
- **WITTERSHEIM Arnaud** représentant **NAMESHIELD**

## Afnic

- **BONIS Pierre**, Directeur général
- **BERTHELOT Marie**, Responsable produits
- **BOULVARD Nathalie**, Juriste sénior et DPO
- **CANAC Sophie**, Responsable gouvernance associative
- **CASTEX Lucien**, Représentant pour les affaires publiques
- **DAMILAVILLE Loïc**, Responsable des études marketing
- **DAVOUST Clémence**, Responsable communication événementielle
- **GEORGELIN Marianne**, Directrice juridique et politiques de registre
- **MASSÉ Régis**, Directeur des systèmes d'information
- **TURBAT Emilie**, Directrice marketing et commercial

## 2. Ordre du jour

### Actualités

#### Présentation des sujets mis à la concertation avec les comités

- La bascule du .fr sur le nouveau SRS
- Problématique des français à l'étranger et évolution possible de la Charte de nommage

Comités de concertation séparés

Restitution des comités de concertation

#### Sujets d'information et d'échanges avec les membres

- ID4Me
- Les tendances du marché des noms de domaine

## 3. Accueil et actualités

Pierre Bonis souhaite la bienvenue aux membres.

Il rappelle l'ordre du jour de la journée et les principes des comités avec la concertation en matinée et les sujets d'information et d'échanges l'après-midi.

Les administrateurs élus Sébastien Bachollet et Benjamin Louis pour le collège utilisateurs et Arnaud Franquinet et Arnaud Wittersheim pour le collège Bureaux d'enregistrement souhaitent la bienvenue aux membres.

Pierre Bonis annonce que suite à l'appel d'offre lancé par l'Etat, l'Afnic a été désignée comme gestionnaire du .fr pour 5 ans à partir de juillet 2022, prorogeable une fois.

La dimension associative a été mise en avant dans les engagements que l'Afnic a pris vis-à-vis de l'Etat notamment à travers la capacité de l'Afnic à discuter avec les parties prenantes. Les comités de concertation deviennent encore plus « stratégiques ».

Des nouveaux mécanismes de concertation sont à mettre en place en parallèle comme par exemple un « comité de liaison » d'acteurs du DNS avec l'Etat pour éclairer en amont les décisions du législatif et du gouvernement, dans lequel nos membres seront impliqués.

Tous les TLD génériques et de marque gérés par l'Afnic ont été basculés sur son nouveau SRS avec succès. La bascule du .fr en 2022 fait l'objet de la réunion de ce matin.

La directive européenne NIS puis sa transposition dans la loi française ont abouti à un décret désignant l'Afnic comme Opérateur de Service Essentiel (OSE). L'Afnic s'emploie comme vous le savez à mettre en application les règles qui s'imposent à elle dans ce cadre.

Aujourd'hui une directive NIS2 est en discussion au sein des instances européennes, et l'Afnic comme d'autres acteurs du DNS est très attentive à cette proposition, sa rédaction et les impacts que cela pourra avoir sur les registres et les différents acteurs du DNS.

Dans le projet NIS2, deux articles posent problèmes notamment l'article 23.

*“For the purpose of contributing to the security, stability and resilience of the DNS, Member States shall ensure that TLD registries and the entities providing domain name registration services for the TLD shall collect and maintain accurate and complete domain name registration data in a dedicated database facility with due diligence subject to Union data protection law as regards data which are personal data.”*

- La manière de présenter les acteurs du DNS, les feraient tous tomber dans le cadre des opérateurs de service essentiel ; sans précision, on a l'impression que tous les acteurs ont les mêmes obligations et seront donc soumis aux mêmes règles et aux mêmes audits de sécurité que l'Afnic.
- Le Whois tombe aussi dans le champ de NIS2 alors que ça n'a rien à voir avec la sécurité du DNS, ou la cybersécurité. S'il devient de la responsabilité du registre et des bureaux d'enregistrement de garantir la validité des données fournies par les titulaires dans la base de données des noms de domaine, alors s'ouvre de nouveau la porte de la validation des données à priori puisque chaque acteur sera « responsable » des données du whois. Au-delà du fait de revenir aux pratiques d'avant 2004 pour le .fr, il existe un risque non négligeable de prise de marché par le .com et les plateformes, cela remet en cause le business model des noms de domaine au niveau européen.

L'Afnic, et les autres acteurs du DNS en Europe, ont donc besoin de faire entendre leur voix auprès des décideurs publics, ce qui n'est pas leur habitude. L'implication de tous aux côtés de l'Afnic est importante. L'Afnic se mobilise en tant que registre mais aussi dans l'intérêt de ses parties prenantes.

Un point sur l'avancement des discussions autour de NIS2 sera fait une fois par trimestre.

## 4. Compte-rendu – sujets mis à la concertation avec les comités

### 4.1. La bascule du .fr sur le nouveau SRS

#### 4.1.1. Présentation par l'Afnic

Emilie Turbat rappelle le contexte et l'historique du projet, notamment que des « Focus Group » ont permis **d'intégrer les retours de nos clients** bureaux d'enregistrement et registre pour le développement du nouveau système d'enregistrement de l'Afnic.

#### Une refonte du système d'information de l'Afnic par itération

- PMV livré fin 2018
- TLD fermés migrés en T1 2020
- TLD ouverts migrés en T3 2021
- Migration du .fr et des ultramarins planifiée en Sandbox en T4 2021 et en production en T2 2022.

Les constantes tout au long du développement :

- Respect des standards
- Qualité
- Performances
- Ergonomie
- Sécurité
- Protection des données

#### Feuille de route pour la migration du .fr et des extensions ultra-marines.

- 30/09/21 : première Communication des changements et des dates de sandbox et de production aux B.E.
- 07/12/21 : mise en sandbox de la nouvelle plate-forme .fr
- Entre le 30/05/22 et le 10/06/22 : bascule des productions .fr et um

#### Communication avec les bureaux d'enregistrement

Une première communication auprès de tous les bureaux d'enregistrement a été transmise le **30 septembre** 2021 et contenait deux documents :

- « Code Breaking » : document recensant tous les éléments sur lesquels des actions doivent être mises en œuvre par le bureau d'enregistrement avant la migration.
- « Informations et nouveautés fonctionnelles » : documents recensant les modifications n'affectant pas le système d'enregistrement et annonçant les nouveautés fonctionnelles fournies aux bureaux d'enregistrement

L'Afnic prendra contact avec chaque bureau d'enregistrement pour les accompagner. D'autres supports de communication seront transmis aux bureaux d'enregistrement (vidéo tutoriel pour utiliser l'extranet, documentation fonctionnelle etc.)

Marie Berthelot présente avec Régis Massé les code breaking qui doivent faire l'objet d'actions par les bureaux d'enregistrement avant la migration et différentes nouveautés qui vont être incluses dans le nouveau système développé par l'Afnic.

## Code Breaking

- **Chaque extension dispose de son système autonome** : Dans le cadre du nouveau système déployé, chaque extension sera gérée sur une application autonome.
- **Evolution de l'extension EPP FrNic** : Mise à jour de l'extension avec évolution du .fr. Le détail de l'extension FrNic 2.0 sera fourni en amont de l'ouverture de la nouvelle sandbox.
- **Renforcement de la sécurité du système** : Nouveau processus de génération de mot de passe ; Versions de TLS 1.2 et 1.3 autorisées ; Durée d'une session EPP 24h. Protection contre les attaques du système, verrouillage des sessions.
- **Simplification du calcul des dates d'expiration** : Les opérations de restore, recover et transfert auront donc le même mode de calcul de la date d'expiration. Prolongation constante de 12 mois.
- **Mise en place des Statuts EPP** : Possibilité de mettre en place des statuts EPP de type « client ».
- **Evolution de services via API REST** : Evolution du service d'interrogation de disponibilité (DAS) via API REST. Evolution du service de téléchargement du portefeuille de noms de domaines (FTP) via API REST.

## Informations importantes et nouveautés fonctionnelles

- **Mise à disposition d'API REST** : Toutes les opérations autorisées sur le .fr et les extensions ultra marines puissent être effectuées par le biais de ces API.
- **Pas de rapatriement des Hosts non rattachés à un nom de domaine** : Les objets Hosts qui ne seront pas rattachés à un nom de domaine lors de la migration du .fr seront supprimés.
- **Anonymisation par défaut des données personnes physiques par l'Afnic** : Dans le respect de la charte de nommage du .fr et des ultra marins, lors de la création d'un nom

de domaine, l'Afnic appliquera systématiquement la diffusion restreinte des informations d'un titulaire enregistré en tant que personne physique dans le Whois.

- **Possibilité pour un bureau d'enregistrement de supprimer le NicHandle d'un contact :** Un bureau d'enregistrement aura la possibilité de supprimer le NicHandle d'un contact via une opération de Delete contact si celui-ci n'est rattaché à aucun nom de domaine.
- **Paramétrage du nombre de sessions EPP :** Chaque bureau d'enregistrement aura la possibilité de choisir le nombre de sessions EPP qu'il souhaite activer, dans la limite imposée par le système dont la valeur sera plus élevée que dans le système actuel.
- **Intégration de EPP fees 1.0 :** Extension permettra aux bureaux d'enregistrement de consulter les tarifs des opérations incluant les tarifs promotionnels.
- **Accès à l'annuaire via le protocole RDAP :** Le nouveau système de Registre permettra d'accéder à ces informations au travers du protocole normalisée RDAP.

## Nouveautés fonctionnelles sur l'interface extranet

### Opérations en lot :

La nouvelle interface extranet permettra aux bureaux d'enregistrement d'effectuer des opérations en lot sur les noms de domaine. Les opérations de création, de mise à jour, de suppression, de renouvellement, de transfert et de restore pourront être effectuées sur une liste de noms de domaine.

### Promotions :

La nouvelle interface extranet permettra à l'Afnic de proposer aux bureaux d'enregistrement de participer à des opérations promotionnelles impactant le prix des opérations des noms de domaine en .fr et des extensions ultra marines

### Gestion documentaire :

Une fonctionnalité de gestion documentaire permettra au bureau d'enregistrement de consulter les documents de référence du .fr et des extensions ultra marines. Elle permettra également au bureau d'enregistrement de téléverser des documents pour son propre usage ou pour transmettre des documents à l'Afnic.

### Messagerie :

Une fonctionnalité de messagerie permettra au bureau d'enregistrement de consulter l'ensemble des notifications envoyées par le l'Afnic concernant les opérations en cours nécessitant des échanges (exemple : demande de code d'autorisation).

## Questions de concertation :

- **Est-ce que le planning envisagé vous convient ?**
- **De quel accompagnement avez-vous besoin ?**

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- Pour l'utilisateur final : Le passage en sandbox n'aura aucun impact. Au moment du passage en prod impact quasi inexistant car on ne touche pas à la résolution. Uniquement un période où il ne sera pas possible d'enregistrer un nouveau nom de domaine en .fr.
- L'augmentation du nombre de connexion EPP est pour les bureaux d'enregistrement qui utilisent le système en « bon père de famille » pour leur activité quotidienne, ce n'est pas lié à FRRUSH qui sert d'autres types activités et qui perdurera sous une forme ou une autre.

## 4.1.2. Restitution des comités

### 4.1.2.a/Bureaux d'enregistrement

- Les bureaux d'enregistrement (petits et grands) sont satisfaits sur les base des premières itérations observées et des échanges avec les équipes techniques, ils félicitent les équipes de l'Afnic
- Pas de commentaire sur le planning
- Pas de demande d'accompagnement spécifique
- Concernant les promotions sur le .fr, est-ce que ce sera du pas cher ou du gratuit, il faudrait que cela reste « sein » pour ne pas dégrader la qualité du .fr
- Attente de précisions sur les connexions EPP et sur l'évolution de FR RUSH et la faculté à faire respecter le nombre maximum de licence EPP (exemple de la « sous-location » de connexion EPP qui se poursuit faute de sanctions). Est-ce que le nouveau système permettra de faire mieux respecter les règles ?
- Questions :
  - o Combien de temps d'interruption et sur quelles plages horaires pour la bascule du .fr ?
  - o Digitalisation : est-ce que cela va s'étendre aux DOA dans le cadre de Syreli ?
  - o Pourra-t-on conserver des alertes via mail et pas seulement des messages sur la plateforme ?

### 4.1.2.b/Utilisateurs

- Les utilisateurs n'ont pas de commentaires particuliers puisqu'il n'y aura pas d'impact direct pour eux
- Parmi le collège utilisateur, il y a une remarque d'un registre qui a déjà basculé sur le nouveau SRS : si possible il faudrait mettre dans un système de messagerie pour

notifier les BE et en plus avoir un endroit unique sur la plateforme du .fr où les bureaux d'enregistrement puissent récupérer les informations/notifications de tous les TLD opérés par l'Afnic (risque que les BE ne se connectent pas sur les plateformes des petits registres).

*L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.*

- *Concernant la demande sur les promotions du .fr, ce sujet sera mis à l'ordre du jour des prochains comités de concertation. Il sera possible d'avoir des échanges entre des bureaux d'enregistrement volontaires et l'Afnic en amont des comités bien entendu pour nourrir la réflexion. La promotion du .fr est un des engagements importants qu'à pris l'Afnic dans le cadre de la nouvelle concession avec 2% du chiffre d'affaires du .fr affecté à la promotion du .fr.*
- *La « sous location » (payante ou non) des sessions EPP est contraire au contrat d'accréditation puisqu'il y est stipulé que le BE n'a pas le droit de partager les mots de passe et pas le droit de payer ou vendre ces connexions. Il y a déjà eu des rappels à l'ordre l'an dernier. Concernant la possibilité de contrôler techniquement ce point dans le nouveau SRS, ce n'est pas quelque chose qui était prévu en tant que tel mais nous allons étudier ce point.*
- *Concernant la durée d'interruption du service lors de la bascule du .fr, l'Afnic ne peut pas encore dire combien de temps que cela durera mais ce sera plus long qu'une maintenance classique. Les équipes travaillent actuellement pour avoir une vision la plus juste et prévenir à l'avance les bureaux d'enregistrement. Cette interruption se fera en semaine (pas le week-end) et touchera forcément en partie des heures ouvrées car il est important que tout le monde à l'Afnic soit « sur le pont » à ce moment-là. Il paraît bon de rappeler que lors du changement de système, CIRA a interrompu ses services pendant plusieurs jours, l'Afnic vise une interruption plus courte.*
- *La procédure Syreli est déjà 100% dématérialisée, sauf pour le courrier de notification d'ouverture adressé au titulaire en doublon avec le mail (cela est important pour les cas d'usurpation d'identité). Concernant la DOA dans le cadre d'une procédure Syreli (signé tamponné), il doit être possible de signer sans devoir imprimer quoi que ce soit avec les outils actuels. L'Afnic accepte les documents signés électroniquement. Un retour plus précis sera fait sur ce point. L'Afnic va passer à du dépôt de documents plus généralement.*
- *Avoir un point unique pour les bureaux d'enregistrement regroupant les notifications et informations pour tous les TLD opérés par l'Afnic semble compliqué car ce ne sont pas les mêmes contrats.*

## 4.2. Problématique des français à l'étranger et évolution possible de la Charte de nommage

### 4.2.1. Présentation par l'Afnic

Marianne Georgelin présente cette problématique qui revient régulièrement auprès de l'Afnic.

#### Rappel des règles d'éligibilité du .fr depuis 1999

##### De 1999 à 2004

- Les **personnes morales** résidant sur le **territoire national** peuvent enregistrer des noms de domaine de premier niveau en .fr, en justifiant d'un droit préalablement à l'enregistrement

##### 2004

- Abandon du droit au nom

##### 2006

- Ouverture des enregistrements aux **personnes physiques résidant sur le territoire national** (être majeur et justifier d'une adresse en France) – sous diffusion restreinte

##### 16 mars 2010

- Les français résidant hors de France sont éligibles au .fr
- Les personnes physiques majeures :
  - ➔ **domiciliées** en France ; ou
  - ➔ **de nationalité française** résidant hors de France.

#### Depuis 2011 : Le critère de territorialité

##### 22 mars 2011

- Article L. 45-3 du CPCE / Article 5.1 de la Charte de nommage  
*« Peuvent demander l'enregistrement ou le renouvellement d'un nom de domaine, dans chacun des domaines de premier niveau, toutes personnes physiques résidant et toutes personnes morales ayant leur siège ou établissement principal : \* sur le territoire de l'un des états membres de l'union européenne ; \* sur le territoire des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse (Association européenne de libre-échange : AELE) »*

- Ouverture des extensions françaises aux **PM et PP résidant sur le territoire des pays de l'Union Européenne**, l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein (.fr, .re, .wf, .tf, .pm, .yt)
  - ➔ Pas de mention des Français résidant hors de l'UE.
  - ➔ Pas de critère de nationalité

## Quelles évolutions possibles ?

- L'article **L. 45-3 du CPCE** a retenu les notions de résidence et d'établissement, et non celle de la nationalité :
  - ➔ la prise en compte de la nationalité française du titulaire du nom de domaine supposerait de **faire évoluer la rédaction de cet article** afin d'en élargir l'application aux citoyens français résidant hors de l'UE ou de l'AELE.
  - ➔ En l'Etat actuel du droit, le titulaire d'un nom de domaine en « .fr » qui était résident de l'UE ou d'un pays de l'AELE mais qui résiderait définitivement ou provisoirement hors de ces territoires **ne serait plus éligible**, sauf à produire un justificatif de résidence sur l'un de ces territoires, même si cette résidence n'a pas de caractère principal.
 

**Rappel :** Lors d'une procédure de justification des données d'un titulaire, la fourniture d'une attestation de résidence (facture d'électricité, contrat de bail, etc.) même secondaire sur le territoire de l'Union ou de l'AELE, suffit à maintenir le nom.
- L'extension de l'éligibilité aux français établis hors de l'UE et de l'AELE nécessiterait donc
  - une **évolution législative** et
  - une **modification de la charte de nommage** du .fr.
- Sur cette base, l'office d'enregistrement pourrait, en cas de contrôle solliciter, non pas une attestation de résidence, mais une preuve **d'enregistrement consulaire** (registre des français établis hors de France), par exception à la règle générale d'établissement sur le territoire de l'UE ou de l'AELE.

On constate que le contenu du CPCE n'envoie pas un message positif aux français établis hors de l'UE et de l'AELE. Lors des procédures de justification, l'Afnic essaye de « sauver » des français de l'étranger qui étaient déjà titulaires de noms de domaine et ne résident plus sur un territoire de l'UE.

L'Afnic ne peut pas uniquement changer la charte de nommage du .fr, il faudrait dans tous les cas changer la loi, ce qui ne sera pas simple.

Une concertation avait déjà eu lieu en 2010 sur ce sujet, la question est donc récurrente.

On peut aussi penser qu'ouvrir l'éligibilité aux français hors UE permet d'agrandir la zone de chalandise du .fr.

*Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :*

- *L'enregistrement consulaire n'est pas obligatoire pour les français établis à l'étranger, par contre, il est nécessaire pour un certain nombre de démarches (par exemple pour voter) et donc, il représente une forme de garantie que le titulaire est bien qui il prétend être, ce qui est intéressant dans notre optique*
- *D'après les données du MEAE, il y a 2,5 millions de français à l'étranger mais seulement 1,7 millions sont inscrits via les consulats*
- *Les britanniques sont bien en dehors de l'UE et de l'AELE mais la loi n'ayant pas d'effet rétroactif, ceux qui avaient un nom de domaine avec le Brexit le conservent. Par contre ils ne peuvent plus enregistrer des nouveaux noms de domaine en .fr.*

## 4.2.2. Restitution des comités

### 4.2.2.a/ Bureaux d'enregistrement

Les bureaux d'enregistrement font les suggestions suivantes :

- Les bureaux d'enregistrement sont favorables à une évolution, sous réserve que cela ne crée pas une complexité ou risque de fraude supplémentaire (risques de faux documents et surcharge administrative que cela pourrait représenter pour les BE)
- Pourquoi ne pas étendre aux citoyens européens dans ce cas, mais cela poserait le problème du contrôle des documents venant de toute l'Europe (porte ouverte à des abus ?).
- L'enregistrement consulaire apparaît comme la meilleure garantie car fiable
- Y a-t-il un intérêt économique à faire cette modification, existe-il vraiment un marché sachant qu'il peut y avoir des chemins détournés pour ces français qui veulent un .fr (trustee et autre)

### 4.2.2.b/ Utilisateurs

- Les utilisateurs seraient favorables à ce changement avec une application à l'ensemble des citoyens de nationalité européenne (égalité de traitement).
- Aujourd'hui CPCE attribue le .fr sur la base de critère géographique et pas nationalité et il faudrait y revenir car le .fr est pour les français.
- Il existe un risque de dérive pour des sociétés hors UE détenus par des PP de nationalité française établis hors UE -> déterritorialisation pour les entreprises
- Quid des prête-noms ?

- Si on fait bouger la loi sur ce point de l'éligibilité en fonction de la nationalité, il y a peut-être une opportunité de mettre aussi sur la table les questions de « l'utilité » de l'appel d'offre tous les 5 ans.

*L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.*

- *L'Afnic est bien consciente des risques accrus de faux documents, surtout si le .fr est ouvert à tous les citoyens européens.*
- *Concernant les « proxy » et les « prête-noms » ils ne sont pas reconnus pour le .fr. Le titulaire c'est celui dont le nom apparaît. Une piste pourrait être d'avoir un (ou quelques) « proxy validé » pour les français hors UE, qui serait du coup traité différemment mais aurait un devoir de vérification des données.*
- *L'Afnic a bien entendu que le coût économique de cette possible évolution est un sujet central pour les bureaux d'enregistrement.*

Le Directeur général remercie les membres pour leur retours précieux sur les sujets abordés en concertation.

### 4.3. Divers hors ordre du jour :

Les bureaux d'enregistrement souhaitent unanimement un retour à une organisation en présentiel des comités de concertation de l'Afnic.

Lors des comités séparés, les utilisateurs ont également abordé :

- La fondation Afnic
- NIS2 :
  - o Comment les utilisateurs (à travers leurs mandats et professions) peuvent aider l'Afnic pour faire du Lobby EU
  - o NIS2 ne doit pas être une solution car le RGPD n'est pas appliqué.

# 5. Compte-rendu – sujets d'information et d'échanges avec les membres

## 5.1. ID4ME

Marie Berthelot présente projet de **service d'identité numérique du .fr ID4ME par Afnic.**

### Quel est le problème à résoudre ?

En 2019, un internaute gère au quotidien près de **200** comptes (login / MDP) pour accéder à ses services sur le web.

- 200 Logins et Mots de passe à retenir
- 200 Diffusions de ses données personnelles
- 200 Fois plus de risques de se faire pirater ses données personnelles
- 200 Prestataires qui reçoivent ses données et les utilisent

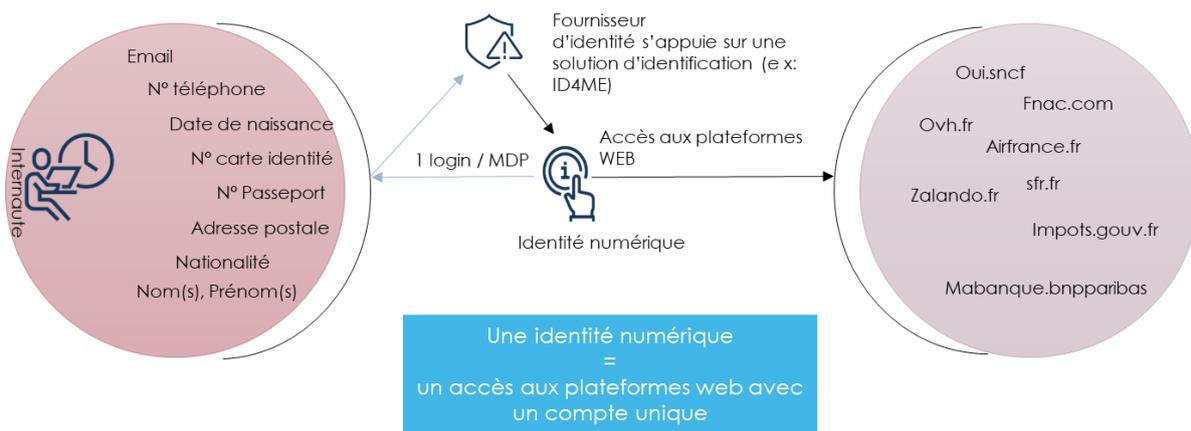
### Quelques chiffres pour illustrer les problèmes de sécurité liés à la diffusion des données personnelles

- **65 vols de données par seconde**
- **5,6 millions de données personnelles** (adresse mail, mot de passe, numéro de carte bleue...) **sont piratées** ou perdues chaque année
- Une vaste cyberattaque a visé **16 sites. 617 millions de données personnelles** ont été dérobées et sont maintenant en vente sur le dark net.
- **1,1 million de victimes de fraude à la carte bancaire** par an (faux courriel « officiel » de la banque ou du fisc qui vous demande votre numéro, ou le piratage de **comptes de clients via des sites e-commerce.**)
- **1,2 milliard de données personnelles de consommateurs issues de comptes réseaux sociaux**, Twitter, Facebook, LinkedIn et autres ont été exposées sur un seul serveur en ligne, non sécurisé.

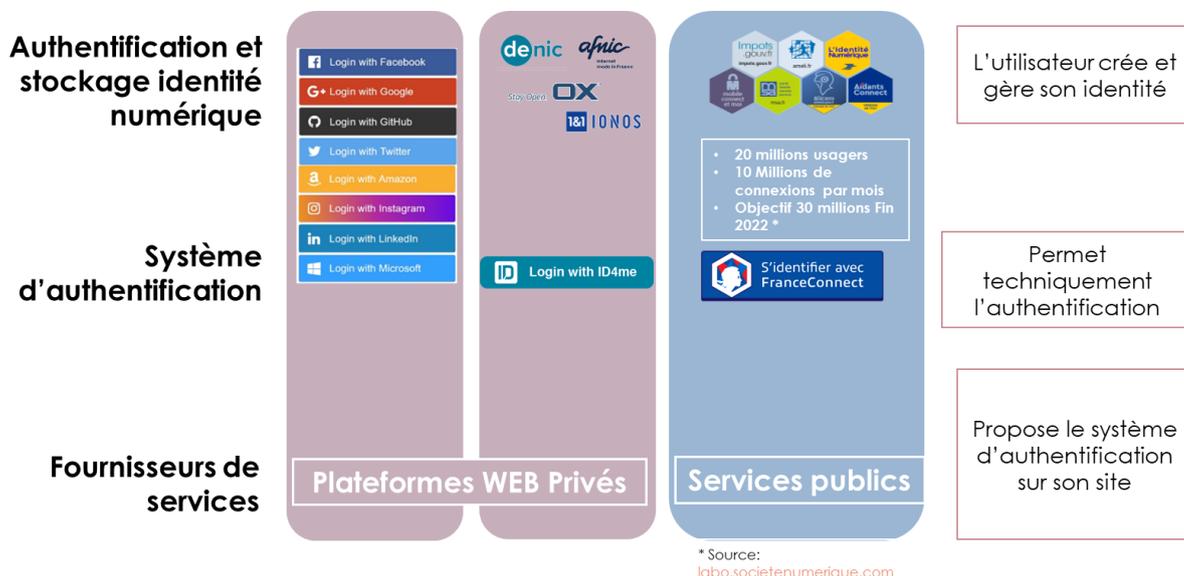
### Une solution à ce problème : l'identité numérique !

L'identité numérique, c'est quoi ?

C'est une sorte de carte d'identité sur le web basée sur certaines données personnelles de l'internaute et qui lui permet d'accéder à toutes les plateformes web offrant ce système d'authentification.



## Quel sont les services existants pour le grand public en France?



## Un nouveau service pour les titulaires du .fr

**Un service d'identité numérique, ouvert aux titulaires d'un nom de domaine en .fr leur donnant accès aux sites et plateformes web grâce à un processus d'identification hautement sécurisé.**

**Afnic ID4ME** devient une « autorité » des identités numériques des titulaires du .fr

Elle a pour rôle de:

- Gérer la promotion de ce service auprès des bureaux d'enregistrement
- Gérer la base des identités numériques et mettre en place une surveillance pour garantir la sécurité des titulaires du .fr

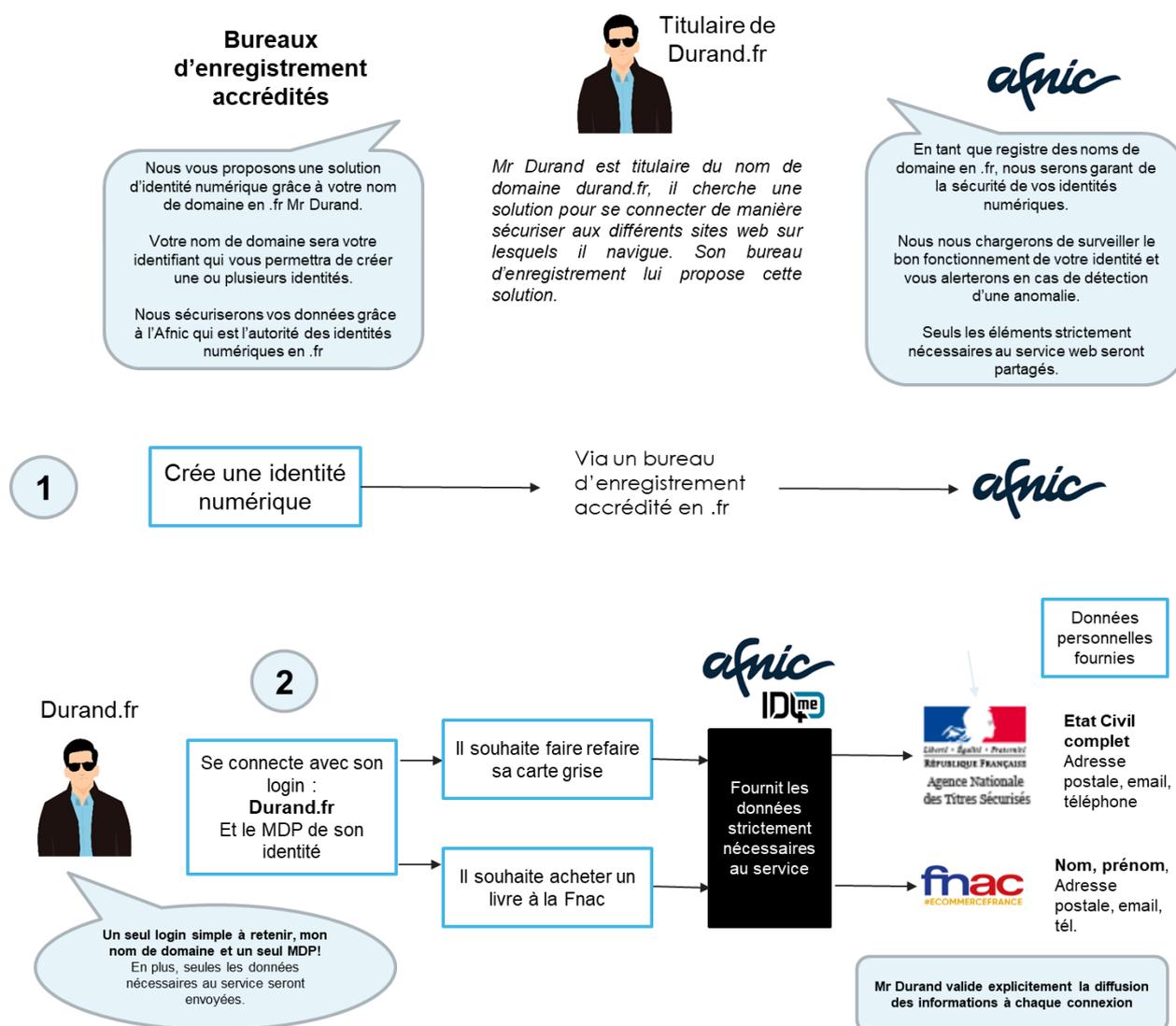
Elle intègre le groupe ID4ME pour soutenir le développement de ce service auprès des plateformes webs et soutenir l'évolution technique de cette solution basée sur le DNS.

**Les bureaux d'enregistrement accrédités** sont les « agents » des identités numériques sous l'autorité de l'Afnic

Ils ont pour rôle de :

- Proposer ce service aux titulaires de noms de domaine
- Fournir les données du titulaire et de son identité auprès de l'Afnic (données déjà récoltées sur la base des noms de domaine en .fr)

## ID4ME une solution pour les titulaires de noms de domaine en .fr



L'identité numérique ID4ME permet à l'utilisateur de se connecter aux services web en utilisant un login (nom de domaine) et un mot de passe unique pour accéder au service. Le système de connexion ID4ME permet à l'utilisateur de sélectionner les données (champs) de

son identité numérique qu'il souhaite transmettre au service. Le service ne pourra accéder qu'aux informations strictement nécessaires à son utilisation.

#### **L'Afnic notifiera l'utilisateur :**

- Si son identité numérique fait l'objet de tentative infructueuse de connexion
- Lors d'une nouvelle connexion via un nouveau PC TEL
- A chaque connexion sur une nouvelle plateforme web.

### **Quels sont les avantages de cette identité numérique ID4ME pour un titulaire de noms de domaine en .fr**

#### **Simplicité**

- Mon identité est simple à retenir : mon nom de domaine comme login et un seul MDP.
- Je peux créer plusieurs identités avec mon nom de domaine .fr

#### **Maitrise**

Je maîtrise mieux mes données personnelles grâce à mon identité numérique :

- Je me rapproche de mon Bureau d'enregistrement pour gérer mes données.
- Je peux les transférer vers un autre bureau d'enregistrement si je le souhaite.

#### **Sécurité**

- Mon identité est gérée par l'Afnic qui est organisme OSE, certifié ISO27001 ce qui me garantit un haut niveau de sécurité pour mes données personnelles.
- Le mot de passe utilisé respecte des règles de haut niveau de sécurité

#### **Confiance**

- Je connais mon bureau d'enregistrement et je lui fais déjà confiance pour mon nom de domaine et mon hébergement.
- Mes données sont hébergées en France et ne seront pas diffusées hors de l'UE

### **Le projet ID4ME s'inscrit dans la stratégie de l'Afnic**

- Création d'un nouvel usage du nom de domaine en .fr pour les titulaires. Valorise le produit nom de domaine (web, email) + identité
- L'identité numérique crée de la valeur pour son produit phare, le nom de domaine en .fr en proposant un nouveau service basé sur l'expérience technique et sécurité de l'Afnic.
- L'identité numérique basée sur le DNS est un service innovant permettant la protection des internautes.

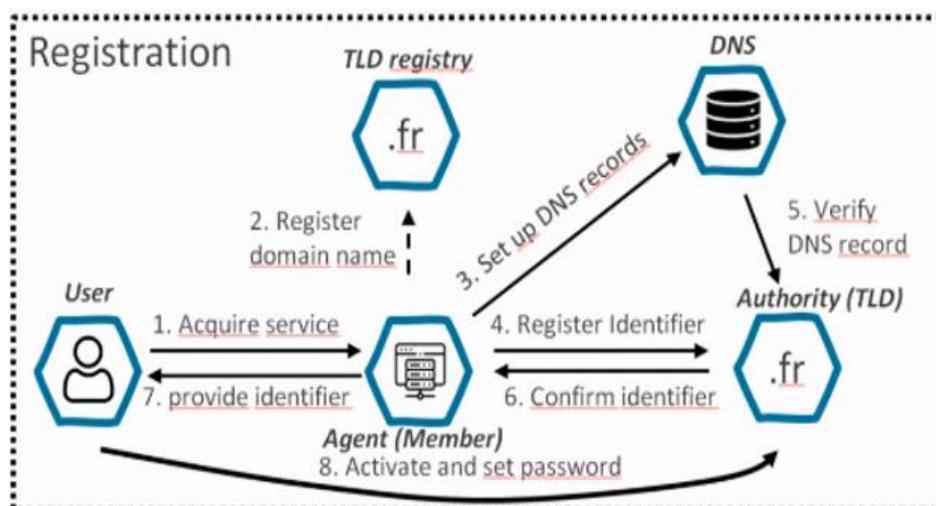
## Organisation complète de l'identité numérique ID4ME/Afnic



## ID4ME : système de gestion des identités numériques.

Ce service permet pour un utilisateur de créer une ou plusieurs identités numériques grâce à son nom de domaine.

- Les utilisateurs s'authentifient auprès des plateformes via **leur nom de domaine** et mot de passe correspondant à leur identité numérique ID4ME
- L'identité numérique transfère au propriétaire du site web, **uniquement les données personnelles nécessaires au fonctionnement du service** de manière sécurisée et conforme au RGPD.
- Le système **garantit le contrôle et la sécurité** des informations fournies.



## Pourquoi la solution ID4ME est-elle unique ?

ID4ME est une solution d'authentification unique basée sur une technologie dite "open-source" reposant sur les principes fondamentaux de protection et de portabilité des données.

- Seule solution proposée par un groupement d'acteurs Européens
- 1<sup>ère</sup> solution d'identification qui utilise le DNS
- Basée sur le protocole Open ID Connect (à l'instar des autres systèmes) mais complétée par le protocole ID4ME qui renforce la sécurité
- Le système permet de ne diffuser que les données de l'identité strictement nécessaires au service web.

## Comment l'Afnic souhaite mettre en place cette solution ?

### **Adhésion de l'Afnic à l'association ID4ME**

- Participation aux discussions
- Construction de l'offre ID4ME

### **Intégration technique ID4ME**

- Intégration technique du service
- POC produit auprès des BE et titulaires

### **Promotion de la solution avec l'association ID4ME**

- Plan de communication auprès des bureaux d'enregistrement
- Promotion du système d'identification auprès des plateformes web
- Diffusion d'informations au grand public

## Voulez-vous vous impliquer avec nous sur ce projet ?

Pour lancer notre POC nous recherchons des Beta Testeurs Bureaux d'enregistrements et utilisateurs.

=> Seriez-vous intéressé pour participer avec nous sur ce projet ?

Nous pourrions organiser un groupe de travail pour échanger sur cette solution.

=> Qu'en pensez-vous ?

*Echanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic :*

- *Plusieurs membres Utilisateurs et plusieurs membres bureaux d'enregistrement seraient volontaires pour participer à un groupe de travail et être Beta testeurs.*

- Des questions pratiques ressortent : Pourra-t-on avoir plusieurs identités numériques sous le même nom de domaine ? Est-ce que la solution pourra être labellisée par l'ANSSI par exemple ? Les risques de perte de son identité numérique lors des non renouvellement de noms de domaines ? L'Afnic répond que le groupe de travail (GTO) serait justement le lieu pour poser tous ces sujets.
- Des questions sont posées côté utilisateurs comme côté bureaux d'enregistrement sur le modèle économique (coût pour l'utilisateur ? service additionnel payant ou non ? l'utilisateur final ne voudra pas forcément payer ce qui est gratuit chez d'autres), l'Afnic répond que rien n'est construit à ce stade. L'Afnic souhaite travailler sur ce business model en tenant compte de la valeur que ce service apporte au .fr, aux membres bureau d'enregistrement et utilisateurs et de mener cette discussion au sein du groupe de travail.
- L'Afnic confirme que par son projet d'identité numérique, le but est d'apporter une valeur ajoutée au .fr et de confirmer l'intérêt de ce service et la faisabilité de son implémentation par les bureaux d'enregistrement. L'intérêt du POC et donc de tester la solution avec les membres de l'Afnic avant d'industrialiser la solution.
- Pour plus d'information, il est possible de consulter le site <https://id4me.org/> (tout est en anglais).

L'Afnic reviendra vers ses membres d'ici la fin de l'année pour monter un groupe de travail.

## 5.2. Les tendances du marché des noms de domaine

Loic Damilaville a présenté aux membres présents les tendances du marché des noms de de domaine.